

## **COMMUNIQUÉ**

Pour diffusion immédiate

## Gouvernance et développement régional principes du développement durable doivent guider l'action de l'

Les principes du développement durable doivent guider l'action gouvernementale

**Québec, le 9 décembre 2003** – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) joint aujourd'hui sa voix à celles de nombreux autres acteurs du développement régional afin de réclamer des amendements au Projet de loi *sur le ministère du Développement économique et régional*. Ce projet de loi institue notamment les conférences régionales des élus qui seront dorénavant les interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière de développement régional.

Le RNCREQ estime que cette réforme offre l'occasion privilégiée de concrétiser l'intégration des principes du développement durable à l'intérieur de la stratégie de développement régional, et ce, tant au niveau des structures que des outils et leviers que le gouvernement compte mettre en place.

Au chapitre des structures, le RNCREQ considère que le développement durable des régions passe nécessairement par une représentation adéquate et participative (i.e. avec droit de vote) des intervenants de la société civile au sein des nouvelles structures de développement régional (CRÉ). Pour le président du RNCREQ, Monsieur Guy Lessard, «tout progrès appréciable sur la voie du développement durable passe par la mise en œuvre de mesures et d'initiatives imaginatives et collectives qui ne sauraient relever du mandat d'une seule entité (gouvernements, entreprises, municipalités, etc.). C'est grâce à la présence d'intervenants regroupant des intérêts diversifiés que l'on pourra accentuer la réflexion critique et réunir les conditions d'un développement durable des régions du Québec. Cette réflexion et ce partenariat permettront de mettre graduellement en place des initiatives et des projets de développement axés sur la préservation des ressources et sur la qualité de l'environnement.»

Les 16 conseils régionaux de l'environnement (CRE), dont certains existent depuis plus de 25 ans, sont aujourd'hui présents dans toutes les régions du Québec, à l'exception du grand Nord. Ils ont le mandat de promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable. De ce fait, ils comptent nécessairement sur une participation active aux tables décisionnelles régionales (CRD (CRÉ), CLD, etc.) pour encourager les décideurs à favoriser le développement dans une perspective de gestion durable des ressources.

Considérant que le gouvernement du Parti libéral du Québec a choisi de faire du développement durable et de la sauvegarde de l'environnement des principes fondamentaux de son intervention économique, le RNCREQ recommande enfin l'intégration de ces principes, non seulement au mandat du ministère mais aussi à celui de ses interlocuteurs régionaux (les CRÉ et les CLD, entre autres). Ces structures devront désormais intégrer la dimension environnementale en amont du processus décisionnel.

- 30 -

Source: Guy Lessard, président du RNCREQ

Tél: 1-418-338-1906, cell 1-418-955-1217

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

1255, University, bureau 514 Montréal (Québec) H3B 3V8

Tél. (514) 861-7022 Fax. (514) 861-8949

www.rncreq.org